

**M A I R I E**  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 09 mars 2021

Présents : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, M. DIDIER Jacky, Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie, M. PIN Olivier, Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine, adjoints, Mmes FABA Sylvie, BAZILLE Sylvie, SAUMUR Marina, M. BERGES Ludovic, MM. LHOMMEAU Thomas, BONNIN Vincent.

Absents excusés : M. COISCAUD Vincent, Mmes ALEXIS Marie, SIRE Gladys, M. ROUSSEL Hugo

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. COISCAUD Vincent donne pouvoir à Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie, Mme ALEXIS Marie donne pouvoir à M. BERGES Ludovic, Mme SIRE Gladys donne pouvoir à Mme SAUMUR Marina.

Secrétaire de séance : M. PIN Olivier

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### 0. Minute de silence à la mémoire de Monsieur Vincent VUZE

Vincent nous a quitté le vendredi 12 mars 2021, Conseiller Municipal de 2008 à 2020, enfant de Champagné-Saint-Hilaire, Vincent s'est beaucoup investi dans le milieu associatif, notre peine est immense, nous n'oublierons pas toutes ces années passées à construire l'avenir de notre commune. En sa mémoire, Monsieur le Maire demande que nous nous levions et que nous observions une minute de silence.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal se lève et observe une minute de silence.

Après cette minute de silence, Monsieur le Maire exprime son soutien fort aux agriculteurs et notamment aux éleveurs. Ces agriculteurs qui aiment leur métier mais qui sont tracassés par une administration lourde, et qui sont baladés par des politiques aléatoires et sans cohérence. Il exprime sa colère face au monde politique qui ne défend pas ces femmes et hommes laborieux qui nous nourrissent, ils sont montrés du doigt, pourquoi ? La politique doit être cohérente, nous avons besoin d'éleveurs si nous voulons des haies, ils ne sont pas des traders, et pourtant toute la politique menée conduit à ce résultat, le résultat pour notre vie sera destructeur, et nous verrons arriver des financiers qui ne se préoccupent nullement de notre bien-être.

### 1. Approbation du compte rendu du 02 mars 2021

Le compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

### 2. Gestion de l'eau et des risques d'inondation

Du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021, nous sommes invités à participer à une consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Nous avons reçu la documentation à afficher et un questionnaire est disponible en ligne sur le site [sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr) pour les citoyens souhaitant participer à cette enquête.

Ces réponses seront étudiées par le comité de bassin, l'agence de l'eau et les services de l'Etat qui établiront, au premier trimestre 2022, une version définitive du Sdage (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du PGRI (Projet de plan de gestion des risques d'inondation) pour les années 2022 à 2027. Ces documents s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-  
VAL DE LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Donnez votre avis sur

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021



comité de bassin  
Loire-Bretagne

# L'eau

## les inondations et le milieu marin



**Gestion de l'eau et des risques d'inondation**

➔ **Donnez votre avis en ligne sur**  
**[sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr)**

Le préfet de la région Centre-Val de Loire est le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne • Illustrations : Smiley-Angular / MTE - Conception-réalisation : agence de l'eau Loire-Bretagne / Jan. 2021 • Impression Groupe Jouve - Imprim'Vert sur papier PEFC® sous licence 10-31-1316

**Qui peut répondre ?**

- Tous les habitants du bassin.
- Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs.

**Comment ?**

- Répondez en ligne sur [sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr)
- Envoyez vos contributions écrites à [sdage@eau-loire-bretagne.fr](mailto:sdage@eau-loire-bretagne.fr)

**Sur quoi donner votre avis ?**

Les projets de plans de gestion des eaux et des inondations du bassin Loire-Bretagne :

- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et son programme de mesures
- le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Ces documents s'appliqueront pour les années 2022 à 2027.

Ne pas jeter sur la voie publique



**C'est une ambition collective majeure pour les années à venir**

3. Vote du taux des impôts 2021

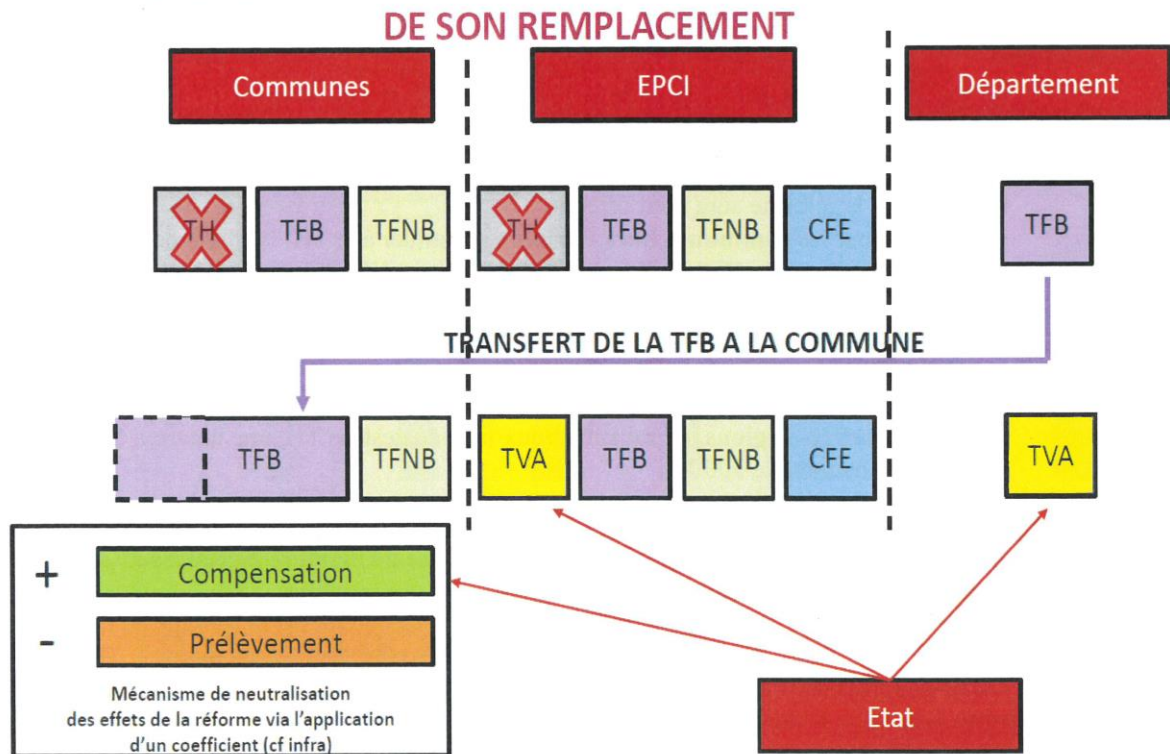
3.1. Calendrier synthétique des réformes fiscales à venir

*Calendrier synthétique des réformes fiscales à venir*  
2022



*Présentation schématique de la réforme de la TH*

**2021 UN PREMIER PAS MAJEUR VERS LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION MAIS UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE**





### **3.2. Vote du taux des impôts 2021**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux des impôts 2021.

Il rappelle les taux d'imposition de 2019 et 2020 :

|                   |  |
|-------------------|--|
| Taxe d'habitation | 15,68 %  |
| Foncier bâti      | 7,95 % - Le produit attendu était de 52 287€ en 2020.  |
| Foncier non Bâti  | 24,12 % - Le produit attendu était de 37 482€ en 2020. |

Monsieur le Maire informe des taux d'imposition sur le Foncier Bâti des communes voisines en 2014 :

- Vienne : 13.70 %
- Poitiers : 43.89 %
- Gençay : 20.08 %
- Romagne : 9.32 %
- Magné : 10.18 %
- La Ferrière Airoux : 12.63 %
- Saint Secondin : 8.74 %

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux pour 2021, donc de ne pas prévoir d'augmentation des taux bien qu'il pense que nous serons obligés d'agir sur les taux de la taxe foncière bâti avec la suppression de la taxe d'habitation.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux de 2020 pour l'année 2021.

## **4. Vote des comptes de gestion 2020, comptes administratifs 2020 et budgets primitifs 2021 : gîte, multi-commerces, lotissements le Goupillaud et Mairie**

### **4.1 Gîte : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2020 et vote du budget primitif 2021**

#### **4.1.1 Compte de gestion 2020 - Gîte**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **4.1.2 Compte administratif 2020 - Gîte**

Le compte administratif est présenté par Le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le compte administratif de l'exercice 2020. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Les membres du conseil municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité :

#### **Investissement**

|          |           |        |
|----------|-----------|--------|
| Dépenses | Prévu :   | 0,00 € |
|          | Réalisé : | 0,00 € |
| Recettes | Prévu :   | 0,00 € |
|          | Réalisé : | 0,00 € |

**Fonctionnement**

|          |           |             |
|----------|-----------|-------------|
| Dépenses | Prévu :   | 30 092,12 € |
|          | Réalisé : | 16 688,19 € |

|          |           |             |
|----------|-----------|-------------|
| Recettes | Prévu :   | 30 092,12 € |
|          | Réalisé : | 25 592,25 € |

**Résultat de clôture de l'exercice**

|                   |  |            |
|-------------------|--|------------|
| Investissement    |  | 0,00 €     |
| Fonctionnement :  |  | 8 904,06 € |
| Résultat global : |  | 8 904,06 € |

**4.1.3 Affectation des résultats 2020 - Gîte**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 6 188,06 €
- Un excédent reporté de 15 092,12 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 8 904,06 €

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

|  |            |
|--|------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT | 8 904,06 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068)     | 0,00 €     |
| Résultat reporté en fonctionnement (002)         | 8 904,06 € |

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 0,00 €

**4.1.4 Budget primitif 2021 - Gîte**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 19 914,06 € (dont 0,00 € de RAR).

Il n'y a pas ni dépenses, ni recettes d'investissement.

Le budget Gîte 2021 est approuvé à l'unanimité.

**4.2 Lotissement le Goupillaud : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2020 et vote du budget primitif 2021**

*Ce point sera débattu lors du prochain conseil municipal.*

**4.3 Multi-commerces : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2020 et vote du budget primitif 2021****4.3.1 Compte de gestion 2020 - Multi-commerces**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **4.3.2 Compte administratif 2020 – Multi-commerces**

Le compte administratif est présenté par le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le compte administratif de l'exercice 2020. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Les membres du conseil municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité :

##### **Investissement**

|          |                    |             |
|----------|--------------------|-------------|
| Dépenses | Prévu :            | 14 467,42 € |
|          | Réalisé :          | 12 635,16 € |
|          | Reste à réaliser : | 270,00 €    |

|          |                    |             |
|----------|--------------------|-------------|
| Recettes | Prévu :            | 14 467,42 € |
|          | Réalisé :          | 7 303,42 €  |
|          | Reste à réaliser : | 164,00 €    |

##### **Fonctionnement**

|          |           |            |
|----------|-----------|------------|
| Dépenses | Prévu :   | 9 475,85 € |
|          | Réalisé : | 1 062,85 € |

|          |           |            |
|----------|-----------|------------|
| Recettes | Prévu :   | 9 475,85 € |
|          | Réalisé : | 9 239,33 € |

##### **Résultat de clôture de l'exercice**

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Investissement    | - 5 331,74 € |
| Fonctionnement :  | 8 176,48 €   |
| Résultat global : | 2 844,74 €   |

#### **4.3.3 Affectation des résultats 2020 - Multi-commerces**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 5 500,63 €
- Un excédent reporté de 2 675,85 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 8 176,48 €

- Un déficit d'investissement de 5 331,74 €
- Un déficit de financement de 106,00 €

Soit un besoin de financement de 5 437,74 €

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

|   |            |
|---|------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT  | 8 176,48 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068)      | 5 437,74 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002)          | 2 738,74 € |
| Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT | 5 331,74 € |

#### **4.3.4 Budget primitif 2021 – Multi-commerces**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 10 038,74 € (dont 0,00 € de RAR).

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 13 833,74 € (dont 270,00 € de RAR dépenses et 164,00 € de RAR recettes).

Le budget Multi-commerces 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **4.4 Mairie : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2020 et vote du budget primitif 2021**

##### **4.4.1 Compte de gestion 2020 - Mairie**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2020 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

##### **4.4.2 Compte administratif 2020 - Mairie**

Le compte administratif est présenté par le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le Compte Administratif de l'exercice 2020. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Les membres du conseil municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité :

##### **Investissement**

|          |                    |              |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu :            | 895 658,58 € |
|          | Réalisé :          | 279 663,28 € |
|          | Reste à réaliser : | 594 943,63 € |

|          |                    |              |
|----------|--------------------|--------------|
| Recettes | Prévu :            | 895 658,58 € |
|          | Réalisé :          | 321 947,06 € |
|          | Reste à réaliser : | 381 050,59 € |

##### **Fonctionnement**

|          |           |              |
|----------|-----------|--------------|
| Dépenses | Prévu :   | 826 823,16 € |
|          | Réalisé : | 616 262,66 € |

|          |           |              |
|----------|-----------|--------------|
| Recettes | Prévu :   | 826 823,16 € |
|          | Réalisé : | 835 113,13 € |

##### **Résultat de clôture de l'exercice**

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| Investissement    | 42 283,78 €  |
| Fonctionnement :  | 218 850,47 € |
| Résultat global : | 261 134,25 € |

##### **4.4.3 Affectation des résultats 2020 - Mairie**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

|  |              |
|--|--------------|
| • Un excédent de fonctionnement de             | 161 009,43 € |
| • Un excédent reporté de                       | 57 841,04 €  |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 218 850,47 € |
| • Un excédent d'investissement de              | 42 283,78 €  |
| • Un déficit des restes à réaliser de          | 213 893,04 € |
| Soit un besoin de financement de :             | 171 609,26 € |

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT   | 218 850,47 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068)       | 171 609,26 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002)           | 47 241,21 €  |
| Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT | 42 283,78 €  |

#### **4.4.4 Budget primitif 2021 - Mairie**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 804 900,30 € (**dont 0,00 € de RAR**)

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent pour la somme de 934 378,91 € (**dont 594 943,63 € de RAR en dépenses et 381 050,59 € de RAR en recettes**)

Le budget Mairie est approuvé à l'unanimité.

### **5. Personnel**

Le recrutement d'un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est clos depuis le 10 mars dernier. Nous sommes en contact avec le centre de gestion pour la sélection des candidats à recevoir en entretien qui est prévu le mercredi 24 mars après midi.

### **6. Travaux**

#### **6.1. Ecole**

Les travaux de peinture sont en cours et devrait être terminés pour la fin du mois de mars.

#### **6.2. Place du 13 août 1944 et Place de la mairie**

Les 3 coffrets électriques (avec chacun 6 prises caravanes mono et 2 prises caravanes tri) ainsi que les trois lampadaires leds sont installés. Les lampadaires sont opérationnels. Les coffrets seront connectés d'ici le 19 mars. Les travaux d'enrobés et de béton désactivé seront terminés pour le 19 mars.

#### **6.3. Voirie**

Les travaux de dérasage sont en cours à la Prunerie et à la Biguerie et se feront en fin de semaine à Chaumes.



#### **6.4. Projets Ages & Vie**

Le comité de direction d'Ages & Vie a accepté notre projet. L'étude s'effectue actuellement par leur bureau d'études, et c'est à l'issue de cette étude, environ deux mois, qu'ils nous diront si ce projet est réalisable.

#### **6.5. Volet de la mairie**

La remise en état des volets de la mairie et la peinture seront terminées vers le 25 mars 2021.

#### **6.6. Maison Garnaud 1 route d'Anché**

M. le Maire a eu M. le Sous-Préfet en relation téléphonique avec la DGFIP. Il faudrait faire un arrêté de péril imminent et une pré-étude avec un architecte pour évaluer les coûts et les risques liés à ce bâtiment vis-à-vis des habitations voisines et des espaces publics.

### **7. Marché hebdomadaire**

Environ 19 producteurs et artisans d'art seraient présents pour l'ouverture.

### **8. Divers**

Point cimetièrre : pour le carré C, nous arrivons au bout de la procédure de reprise de concession et le carré D est en cours d'analyse.

### **9. Agenda**

18 mars : Carnaval de l'école

19 mars à 16h : Ouverture du marché du terroir hebdomadaire

22 mars à 17h45 : Commission marché hebdomadaire

25 mars à 10h : Rencontre avec une Architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

29 mars à 14h : Signature chez le notaire pour l'achat de la parcelle AB 260

3 avril à 7h : Ouverture de la pêche

7 avril à 15h : Signature chez le notaire pour l'achat de la parcelle AB 75

### **10. Fêtes et évènements : Commémoration du 19 mars**

La commémoration du 19 mars aura lieu à 11h30 en petit comité (6 personnes maximum).

### **11. Tour de table**

*Mme Sylvie BAZILLE : Avez-vous reçu la personne qui se propose de venir à la base de loisirs cet été ? Monsieur le maire n'a rien reçu.*

*Les travaux de réfection à la Croisette, suite aux enfouissements, sont mal finis. Nous reverrons SRD et l'entreprise.*

*Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine : La CCCP voulait inscrire des personnes pour la vaccination et qu'il faut relayer l'information. La CCCP est prête à nous revendre la parcelle route de Couhé lui appartenant et ne pouvant plus être classé en zone artisanale. Monsieur le maire rappelle que cette parcelle a servi à l'époque à un atelier jardin du cœur.*

*M. BERGES Ludovic : Avez-vous des informations pour la prévention des riverains de battues ? Monsieur le Maire donne les coordonnées téléphoniques du Président de l'ACCA de Champagné-Saint-Hilaire. Monsieur Berges rappelle qu'il est fortement recommandé de ne pas tailler les arbres entre le 15 mars et le 31 juillet. La législation est : « la taille des haies est interdite entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet, d'après un arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). »*

La séance est levée à 22h50.

**Ont été prises les délibérations suivantes :**

- N° 024/2021 : Vote des taux des impôts 2021
- N° 025/2021 : Examen et vote du compte de gestion 2020 - gîte
- N° 026/2021 : Vote du compte administratif 2020 - gîte
- N° 027/2021 : Affectation des résultats 2020 - gîte
- N° 028/2021 : Vote du budget primitif 2021 - gîte
- N° 029/2021 : Examen et vote du compte de gestion 2020 – Multi-commerces
- N° 030/2021 : Vote du compte administratif 2020 - Multi-commerces
- N° 031/2021 : Affectation des résultats 2020 - Multi-commerces
- N° 032/2021 : Vote du budget primitif 2021 - Multi-commerces
- N° 033/2021 : Examen et vote du compte de gestion 2020 - Mairie
- N° 034/2021 : Vote du compte administratif 2020 - Mairie
- N° 035/2021 : Affectation des résultats 2020 - Mairie
- N° 036/2021 : Vote du budget primitif 2021 - Mairie

**Signatures**

| NOM                 | PRENOM   | FONCTION                  | SIGNATURE | MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER    |
|---------------------|----------|---------------------------|-----------|--|
| BOSSEBOEUF          | Gilles   | Maire                     |           |  |
| DIDIER              | Jacky    | 1 <sup>er</sup> adjoint   |           |  |
| FRANCOIS-DIT-SORTON | Nathalie | 2 <sup>ème</sup> adjointe |           |  |
| PIN                 | Olivier  | 3 <sup>ème</sup> adjoint  |           |  |
| MEMIN-NICOULLAUD    | Nadine   | 4 <sup>ème</sup> adjointe |           |  |
| COISCAUD            | Vincent  | Conseiller                | Excusée   | Donne pouvoir à Mme FRANCOIS-DIT-SORTON Nathalie |
| ROUSSEL             | Hugo     | Conseiller                | Excusé    |  |
| FABA                | Sylvie   | Conseillère               |           |  |
| BAZILLE             | Sylvie   | Conseillère               |           |  |
| SAUMUR              | Marina   | Conseillère               |           |  |
| BERGES              | Ludovic  | Conseiller                |           |  |
| ALEXIS              | Marie    | Conseillère               | Excusée   | Donne pouvoir à M. BERGES Ludovic                |
| SIRE                | Gladys   | Conseillère               | Excusée   | Donne pouvoir à Mme SAUMUR Marina                |
| LHOMMEAU            | Thomas   | Conseiller                |           |  |
| BONNIN              | Vincent  | Conseiller                |           |  |